



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **PEARL FOOD & DINNING Sàrl**, Chemin de Prahis
48, 1091 Grandvaux
2. Déclaration de faillite: 20.08.2009
3. Suspension de faillite: 12.04.2010
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 26.04.2010
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : le consulting, le marketing, le franchising et le branding (commerce de marques), ainsi que l'importation, l'exportation et le commerce de biens de consommation en tout genre, en particulier dans le domaine alimentaire.

Office des faillites de l'Est vaudois
1800 Vevey

00479197

